

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 25 octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, Maire**

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

**PROCURATIONS** : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour

Date de la convocation : 21/10/2024

**SEANCE N°14****DELIBERATION N°3****BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :  
DUREE DES AMORTISSEMENTS**

Monsieur Claude REFREGERS, adjoint aux finances, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoter l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Claude REFREGERS propose les durées d'amortissements suivantes :

<b>Biens ou catégories de biens amortis</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
Logiciels	2 ans
Réseaux d'assainissement	30 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	30 ans
Installation de traitement des eaux usées	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8 ans
Bâtiments durables	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	10 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Immobilisations d'un montant inférieur à 500 €	1 an
Agencements et aménagements de terrains	30 ans

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissements par instruction et par compte applicables à partir de 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,  
Décide à 15 voix pour

- **D'APPROUVER** les durées d'amortissements proposées.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
DRIGOUT Jean-Luc*



*Le Maire  
Claude VIDAL*



*Acte rendu exécutoire*

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...04...NOV...2024.....*
- *par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 04...NOV...2024.....*

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*